



**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**

Paris, le 19 novembre 2021
DREES/BPS/n°11-21/ BCL/n°2021-024

**Sous-direction de l'observation de la santé
et de l'assurance maladie**
Bureau des professions de santé
Sous-direction de l'observation de la solidarité
Bureau des collectivités locales

Madame, Monsieur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) lance une **enquête auprès de l'ensemble des 220 000 élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales** qui ont réalisé une rentrée en 2022.

Elle vise à connaître votre parcours avant votre inscription, les raisons qui vous ont amené à choisir cette formation ainsi que l'impact de la crise sanitaire sur votre formation et votre vision du métier.

Cette enquête, à **caractère obligatoire**, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Elle est lancée dans votre établissement en partenariat avec l'équipe pédagogique.

La DREES fait partie, comme l'Insee, du service statistique public : sa vocation est de fournir aux citoyens, aux décideurs publics, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Le questionnaire est accessible en ligne et le renseigner vous prendra 12 minutes environ. Pour ce faire, vous devez cliquer sur le lien personnalisé qui vous sera envoyé par mail via l'adresse enquete-formation-sante-social@enquetes-drees.fr ou par SMS prochainement.

Vous bénéficierez d'une aide en ligne lors du remplissage, via une foire aux questions (FAQ), disponible en cliquant sur le « ? » en haut à droite du questionnaire, et des info-bulles placées à la suite de certaines questions (pour les ouvrir il vous faudra cliquer sur le symbole ⓘ). N'hésitez pas à prendre contact avec votre établissement de formation si vous souhaitez davantage d'informations.

Votre participation est importante, et nous permettra d'obtenir la plus grande représentativité possible des étudiants en formation sanitaire et sociale, en termes de parcours et d'opinion.

Dans le cas où vous êtes encore mineur, vos parents, ou toute personne exerçant une autorité parentale auprès de votre personne, doivent être informés de la tenue de l'enquête et des droits dont ils disposent dans le cadre de cette enquête. Vous trouverez ainsi une lettre en pièce jointe du mail de lancement de l'enquête, que vous pourrez leur adresser.

Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles dans le dépliant qui vous est également transmis en pièce jointe, ainsi que sur le site internet de l'enquête : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/enquete-etudiants>.

Je vous remercie vivement de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques,



Fabrice LENGLART

Cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu l'avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (CNIS) au cours de sa réunion du 2 décembre 2020, ainsi que le visa n° **2021X098SA** du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable les années de collecte **2021 à 2023**, qui donne un caractère obligatoire à cette enquête – Arrêté en date du 23/12/2021.

Cette enquête qui a pour finalité de mieux connaître les caractéristiques des élèves et étudiants suivant les formations aux professions sanitaires et sociales, est donc **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la DREES. Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 42 ans (2 ans comme données actives et 40 ans comme données intermédiaires) à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La DREES est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique. Elles seront conservées par le service producteur jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les personnes enquêtées peuvent exercer leur droit d'accès à leurs données, de rectification de leurs données, ou à la limitation de leur traitement pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES, que vous pouvez contacter au courriel suivant : drees-rgpd@sante.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référente RGPD de la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07.

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse drees-rgpd@sante.gouv.fr. Vous pouvez également, si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.